

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019

Présents : RENAULT Claudy, DELAHAYE Philippe, THIBAUD Jean-Michel, MARSAUD Christian, CHATEVAIRE Bernadette, COUSIN Agrès, GUILLEMET Michel, VENDE Sabine, PELLETEUR Lionel formant la majorité des membres en exercices.

Absents : BARBOT Eric (excusé), BONNEAU Pierre (excusé), PREAU Jean (excusé), DECHAUME Régis (excusé),
Monsieur PREAU Jean avait donné un pouvoir à Monsieur THIBAUD Jean-Michel
Monsieur BARBOT Eric avait donné un pouvoir à Monsieur DELAHAYE Philippe
Monsieur BONNEAU Pierre avait donné un pouvoir à Monsieur RENAULT Claudy
Monsieur DECHAUME Régis avait donné un pouvoir à Mademoiselle VENDE Sabine
Madame CHATEVAIRE Bernadette a été élue secrétaire

Les membres présents valident le précédent compte rendu de réunion.

1) ACHAT DE BALCONNIERES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux d'accessibilité devant la mairie sont terminés. La commune va par ailleurs concourir pour obtenir une seconde fleur cette année. Il propose donc de fleurir la mairie et le lavoir place de l'église.

Un devis a été demandé à la société COMAT ET VALCO de BEZIERS pour l'achat de balconnières suspendues et il s'élève à 1915.20€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis de la société COMAT ET VALCO d'un montant de 1915.20€ TTC. Il autorise monsieur le Maire à le signer. Cette somme sera inscrite au compte 60632 du budget primitif.

2) REMPLACEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de remplacer l'ordinateur de la mairie car les pièces ne sont plus garanties cette année. Il est considéré comme obsolète.

Un devis a été demandé à la société BERGER LEVRAULT DE BOULOGNE BILLANCOURT car nos logiciels métiers proviennent de chez eux. Le devis s'élève à 2298€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis de la société BERGER LEVRAULT d'un montant de 2298€ TTC. Il autorise Monsieur le Maire à le signer. Cette somme sera inscrite au compte 2183 « matériel de bureau et d'informatique ».

3) DEMANDE DE SUBVENTION DE LA PROTECTION CIVILE

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention de la protection civile Vendée Fontenay-Sèvre-Autise. L'association envisage en 2019 le remplacement d'une partie des radios pour un montant de 1860€ ainsi que l'achat de nouvelles tenues de protection civile pour les bénévoles soit environ 1900€.

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention au prorata de la population. La population de la communauté de Fontenay le Comte est de 30485, celle de la communauté de communes Vendée Sèvre Autise est de 16361. Le montant proposé est de 59.39€ arrondi à 60€ (3760€ x 740 (habitants pour Xanton-Chassenon)/ 46846 population totale).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal alloue à la protection civile Vendée Fontenay-Sèvre-Autise une subvention de 60€. Cette somme sera inscrite au compte 6574 au budget primitif 2019.

4) DEVIS POUR LE RAVALEMENT DE LA FACADE DANS LA COUR DE L'ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que lors de la séance du 28 mars dernier le conseil municipal a décidé de valider le devis de la SARL COURTIN DE NIEUL SUR L'AUTISE pour le ravalement de la façade dans la cour de l'école maternelle.

Monsieur le Maire a demandé de compléter le devis et il passe à 9914.94€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis de la SARL COURTIN de NIEUL SUR L'AUTISE d'un montant de 9914.94€ TTC pour le ravalement de la façade dans la cour de l'école maternelle et autorise Monsieur le Maire à le signer. Cette somme sera inscrite au compte 2313 du budget primitif 2019.

5) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 POUR LE LOCAL COMMERCIAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le compte administratif 2018 du local commercial comme suit :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		23026.04	2670.00		2670.00	23026.04
Opérations de l'exercice	11717.04	0,00	0.00	2670.00	11717.04	2670.00
Totaux	11717.04	23026.04	2670.00	2670.00	14387.04	25696.04
Résultats de clôture		11309.00	0.00	0.00		11309.00

6) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU TRESORIER POUR LE BUDGET LOCAL COMMERCIAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrits de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

1. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
2. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
Déclare que le compte de gestion du local commercial dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2018 de l'assainissement comme suit :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	6714.30	0.00	0.00	36277.52	6714.30	36277.52
Opérations de l'exercice	36503.77	49535.19	19078.96	18646.09	55582.73	68181.28
Totaux	43218.07	49535.19	19078.96	54923.61	62297.03	104458.80
Résultats de clôture		6317.12		35844.65		42161.77

8) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU TRESORIER POUR L'ASSAINISSEMENT

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de

mandats, le compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrits de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion du budget assainissement dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

9) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 POUR L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose aux membres présents le projet de budget primitif de 2019 qu'il vient d'élaborer pour l'assainissement.

Il se présente comme suit :

Fonctionnement

Dépenses : 43550,09€

Recettes : 43550,09€

Investissement

Dépenses : 54490,74€

Recettes : 54490,74€

Après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal approuvent le projet de budget primitif 2019 tel qu'il vient d'être présenté pour l'assainissement.

10) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION POUR L'ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice :	13 031.42€
Résultat antérieur reporté	- 6 714.30€
Résultat à affecter :	6 317.12€
Section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement (cpte 001)	35 844.65€
Affectation	6 317.12€
Report en exploitation R cpte 002	6 317.12€

11) SUBVENTION D'EQUILIBRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'inscrire cette année encore une subvention d'équilibre au budget primitif 2019 de l'assainissement.

En effet, le fonctionnement de ce service a exigé depuis plusieurs années la réalisation d'investissements qui en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs. Les travaux d'assainissement n'ont concernés que trop peu de logements pour permettre d'arriver à un équilibre financier.

La subvention d'équilibre à inscrire au budget primitif 2019 est de 5022,69€ mais cette somme pourra être revue à la baisse si les frais liés au raccordement s'avéraient plus importants que prévus comme cela a été le cas pour 2018. En effet, la somme budgétée était de 16550.79€ et la subvention versée n'a été que de 4617.65€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget primitif 2018 de l'assainissement, la somme de 5022,69€ au compte 74 « subvention d'exploitation ».

12) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 POUR LE BUDGET COMMUNAL

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal valide le compte administratif 2018 comme suit :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		310277.13		57021.16		367298.29
Opérations de l'exercice	599524.49	643601.14	659781.77	456776.23	1259306.26	1100377.37
Totaux	599524.49	953878.27	659781.77	513797.39	1259306.26	1467675.66
Résultats de clôture		354353.78	145984.38			208369.40

13) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET COMMUNAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrits de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
Déclare que le compte de gestion du budget communal dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

14) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 POUR BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire propose aux membres présents le projet de budget primitif de 2019 qu'il vient d'élaborer pour le budget communal.

Il se présente comme suit :

Fonctionnement

Dépenses : 871751,40€

Recettes : 871751,40€

Investissement

Dépenses : 1225276,79€

Recettes : 1225276,79€

Après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal approuvent le projet de budget primitif 2019 tel qu'il vient d'être présenté pour l'assainissement.

15) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION POUR LA BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal de la Commune de XANTON-CHASSENON, réuni sous la présidence de Monsieur RENAULT Claudy, Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 **du Budget Communal** ce jour, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation net cumulé de 354 353,78€ décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Le montant des dépenses de fonctionnement réalisées en 2018 : 599 524,49€

Le montant des recettes de fonctionnement réalisées en 2018 : 643 601,14€

Le report des résultats excédentaires de fonctionnement est de : 310 277,13€

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (EXCEDENT) 354 353,78€

Le montant des dépenses d'investissement réalisées en 2018 : 659 781,77€
Déficit d'investissement reporté 57 021,16€
Le montant des recettes d'investissement réalisées en 2018 : 456 776,23€

RESULTAT D'INVESTISSEMENT (DEFICIT) - 145 984,38€

AFFECTATION EN REPORT D'INVESTISSEMENT AU
COMPTE 001 (DEPENSES) 145 984,38€

Le budget local commercial a été supprimé au 31/12/2018 il apparaissait un résultat de fonctionnement de 11 309€ qu'il y a lieu d'ajouter au résultat du budget communal

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET COMMUNAL : 208 369,40€
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET LOCAL COMMERCIAL : 11 309,00€

AFFECTATION EN REPORT EN FONCTIONNEMENT
AU COMPTE 002 219 678,40€

16) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Après avoir présenté le budget primitif 2019, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux des taxes directes locales comme par le passé et donc de ne pas appliquer d'augmentation aux taux de 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide donc à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition pour 2019 comme suit :

Taxe d'habitation :.....24,04%

Taxe foncière (bâti).....19,01%

Taxe foncière (non bâti)..... 52,83%

17) VENTE DE LA TRONCONNEUSE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune possède 2 tronçonneuses. Celle acquise en 2014 à la société Pierre Claude Motoculture de marque STIHL modèle MS251CBE ne sert jamais.

Il propose donc de la revendre 100€. Cette tronçonneuse est inscrite à l'actif pour une valeur brute de 652.58€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de céder la tronçonneuse STIHL modèle MS251C au GAEC LE CHENE VERT moyennant la somme de 100€. Il faudra donc procéder aux écritures de sortie de l'actif.

18) VENTE COPEAUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous venons de commander un camion de copeaux de peupliers pour mettre dans les massifs. Ces copeaux permettent de limiter la pousse des mauvaises herbes et de conserver l'humidité en limitant l'arrosage. La commune n'utilise plus de désherbant depuis plusieurs années et concoure pour l'obtention d'une seconde fleur. Monsieur le Maire souhaite encourager la population dans cette démarche. C'est pourquoi, Il envisage d'en proposer à la population.

Il propose de fixer le prix à 40€ le m3 soit 4€ les 100 litres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le prix des copeaux de peupliers à 40€ le m3 soit 4€ les 100 litres. Le produit de cette vente sera porté sur le registre de la régie « produits divers ».

19) INFORMATIONS DIVERSES

La nuit du handicap aura lieu le 15 juin 2019 place de l'église de 18H à 2H. Les spectacles seront gratuits. Cette manifestation a pour but de sensibiliser la population aux différents handicaps.

Le marché pour la mise en conformité énergétique de la salle des fêtes a été mis en ligne.

Les stops vont être modifiés à Darlais pour limiter la vitesse des usagers. Un stop va être installé chemin de Nieul et un autre chemin de la cabine.

Les ralentisseurs chemin de la Pierre Virante vont être modifiés afin de limiter la hauteur.